



LE CONCILIATEUR DE JUSTICE

Un moyen efficace de régler gratuitement les conflits

Le conciliateur est un auxiliaire de justice bénévole qui présente les garanties de discrétion et d'impartialité. Il est nommé par le président de la Cour d'Appel de Caen et il est placé sous l'autorité fonctionnelle du Président du Tribunal d'Instance de Cherbourg.

Il peut être saisi directement par les parties sans aucune formalité (ou par dérogation du juge lorsque les parties sont d'accord).

La conciliation peut concerner divers litiges de la vie quotidienne :

- **Conflit de voisinage**
- **Difficulté de recouvrement d'une créance**
- **Contestation d'une facture**
- **Litiges avec un opérateur tel qu'EDF, Orange, SFR, etc.**
- **Difficultés pour le parfait achèvement de travaux**
- **Litiges entre propriétaire et locataire**
- **Etc.....**

Le conciliateur est chargé de rencontrer les parties, de les écouter et de les inviter à adopter une solution de compromis.

En cas de compromis, le conciliateur dresse un constat d'accord, signé par les parties, qu'il dépose auprès du Tribunal d'Instance de Cherbourg.

Le recours à un conciliateur de justice constitue une démarche GRATUITE

Le recours à la conciliation est exclu dans les conflits opposant les particuliers à l'administration, les conflits du travail et les affaires familiales.

Le Conciliateur pour votre commune : Robert WACHE

Permanence à la Maison des Services Publics (M.S.P.)

A la M.S.P. de Beaumont : 1^{er} mardi de chaque mois de 9h30 à 12h00

A la M.S.P. de Les Pieux : 1^{er} mardi de chaque mois de 14h30 à 17h00

Pour tous renseignements ou pour prendre rendez-vous : 02 33 01 83 90

E-mail : rwache@conciliateurdejustice.fr